

COMMUNE DELEGUEE DE ST PHILBERT EN MAUGES

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS 2021 – 2022

Restaurant scolaire et Périscolaire

Suite à la reprise de ces services par la commune de Beaupreau en mauges, La périscolaire et le restaurant scolaire de St Philbert en Mauges, commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges, utilisent la fiche de renseignements famille. Ce document a été réalisé conjointement avec différents services communaux et associatifs présents sur la commune de Beaupréau en Mauges.

La fiche de renseignements famille a pour but de faciliter les démarches administratives des familles vers les services à l'enfance du territoire qui adoptent ce document.

Attention la fiche de renseignements famille seule ne vaut inscription

Pour le dossier d'inscription pour la rentrée 2021-2022, vous devez fournir :



- Une fiche de renseignements famille PAS D ENVELOPPE PAS D AGRAPHES
- PHOTOCOPIE VACCINS
- Une fiche d'inscription **par enfant** pour tous les services concernés.
- Pour les enfants en garde alternée : merci de remplir une fiche d'inscription par parent
- Un RIB (uniquement pour la 1ère demande de prélèvement ou en cas de changement)

Vous pouvez télécharger ces documents sur le site Internet de Beaupréau-en-Mauges :

<https://www.beaupreauenmauges.fr/vivre-a-beaupreau-en-mauges/enfance/inscription-service-enfance>

Soit venir les chercher en version papier à l'accueil de la mairie déléguée ou à la périscolaire.

Une fois remplies, vous déposerez les fiches en **version papier** :

- A la périscolaire soit dans **la boîte aux lettres ou directement à la responsable**. Si souhaitez des renseignements plus précis, Nelly Humeau coordinatrice enfance Ouest sera présente à la périscolaire le le 24.06 de 16h30 à 18h30.

DATE LIMITE DES DEPOTS DE DOSSIER : LE MARDI 29 JUN 2021

Passé cette date les dossiers seront sur liste d'attente.

Merci d'être vigilant et de respecter ce délai pour le bon fonctionnement des services.

Mémo à conserver au verso

MEMO A CONSERVER Année scolaire 2021-2022

Quelques conseils avec la procédure « téléchargement des fiches » et inscriptions

Télécharger les fiches en allant sur :

<https://www.beaupreauenmauges.fr/vivre-a-beaupreau-en-mauges/enfance/inscription-service-enfance>

- Enregistrez la fiche renseignements famille sur votre ordinateur
- N'oubliez pas d'enregistrer la version finale de votre fiche de renseignements famille
- Conservez-la et modifiez-la en cas de besoin
- Compléter la fiche d'inscription et l'imprimer
- N'oubliez pas de retourner les 2 fiches (famille et inscription) en version papier
- Si en cours d'année vous avez des modifications sur les fiches (famille ou inscription) merci de nous les transmettre.


Les règlements intérieurs sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de la commune de Beaupreau-en-Mauges :

<https://www.beaupreauenmauges.fr/vivre-a-beaupreau-en-mauges/enfance/inscription-service-enfance>

Les menus seront consultables sur le site de Beaupreau-en-Mauges à compter de début septembre 2021

<https://www.beaupreauenmauges.fr/saint-philbert-en-mauges-enfance-jeunesse>

Récapitulatif par services

Services	Coordonnées	Délai de prévenance pour commander ou décommander	Tarifs
Restaurant scolaire	02 41 64 42 83 enfance.stphilbert@beaupreauenmauges.fr 3 place des vignes	Pour le lundi → au plus tard le jeudi précédent Pour le mardi → au plus tard le vendredi précédent Pour le jeudi → au plus tard le lundi précédent Pour le vendredi → au plus tard le mardi précédent	Le repas : 3.90€ Repas non réservé ou hors délai : 6.00 €  lors de maladie de l'enfant le 1 ^{er} repas restera facturé.
Périscolaire	02 41 64 42 83 enfance.stphilbert@beaupreauenmauges.fr 3 place des vignes	Pour le lundi → le jeudi précédent Pour le mardi → le vendredi précédent Pour le jeudi → le lundi précédent Pour le vendredi → le mardi précédent	Tarif au ¼ d'heure (selon QF) 0 – 600 : 0.52 € 601 – 750 : 0.63 € 751 – 900 : 0.73 € 901 – 1100 : 0.83 € 1101 – 1500 : 0.93 € + 1500 : 1.03 € Absence signalée hors délai : Un 1/4 h facturé si enfant inscrit matin OU soir Deux 1/4 h facturés si enfant inscrit matin ET soir Absence non signalée : Temps pré-réservé facturé en totalité